tiques certaines d'impartialité, par des hommes sans pudeur et sans reproche, comme le demande solennellement le pays.

**Dr. Intransigeant :**

Ce qui frappera particulièrement le public dans le discours ministériel d'hier, c'est le fumisme, le cynisme avec lequel le vieux policinelle de Schœurer, demandant au ministère de la guerre sur quelles preuves il se basait pour proclamer la culpabilité de Dreyfus.

Cette façon de retourner les choses est de la plus haute fantaisie.

**De la Libre Parole :**

Encore une fois c'est la fin, l'épanouement complet, définitif. Et malgré tout les traîtres ne se taisent pas, au gouvernement de faire son devoir, tout son devoir !

**De l'Eclair :**

Au fond, de ce débat pénibl, qui a porté tout entier sur une question de droit ridiculement élémentaire et que trois mots nets du président du Conseil ont suffi à éclaircir, rien ne subsiste que la constatation que M. Schœurer-Kestner d'un côté d'après le discours de M. Cavaignac, M. Schœurer-Kestner d'un côté d'après les droits ni de ceux des autres. M. Schœurer-Kestner croit que le gouvernement lui devait la communication du dossier Dreyfus. C'est une illusion bien étrange chez un homme de cet âge et de cette situation.

**De la Petite République :**

L'interpellation de M. Schœurer-Kestner n'aura pas été inutile. Car elle a officiellement établi que le gouvernement était responsable de toute l'agitation qui trouble en ce moment la paye.

**Du Figaro :**

La presse n'a pas à produire de documents, pair qu'ils seront tous vérifiés à l'Instruction. On doit se fier à la justice : c'est ce que nous faisons très résolument, pour notre part. C'est d'ailleurs le sentiment qu'a exprimé M. Schœurer-Kestner en montant une seconde fois à la tribune, avant de voter l'ordre du jour. Il a déclaré qu'il avait désormais pleine satisfaction. Nous aussi.

**De l'Auroro :**

A tout ce qui a été dit de part et d'autre, il n'y a en effet qu'une réponse à faire. L'écriture du bordereau est-elle ou n'est-elle pas de la main de Dreyfus? Tout est là. Et, s'il est constaté que l'auteur de la pièce incriminée est véritablement Esterhazy, quelqu'un se trouvera peut-être pour nous expliquer l'inexplicable protection qui rencontre cet homme auprès de ceux qui ne devraient être que les juges.

**Du Temps :**

Cette séance n'a donc été ni un triomphe ni un effondrement pour personne. Elle a été ce qu'on pouvait dire à l'avance qu'elle serait, un échange loyal d'explications mettant en lumière plusieurs points à tous les yeux le point vraiment obscur qu'il faut éclaircir. S'imaginait-on que MM. Schœurer-Kestner et Billot allaient apporter chacun son dossier.

**Du Journal des Débats :**

Deux nouvelles sont nées, se sont dégagée hier de la séance du Sénat. C'est d'abord que l'honneur de l'armée est indépendant de tout ce qui s'est passé, de tout ce qui s'est écrit, de tout ce qui s'est dit depuis quelques semaines. C'est ensuite que la justice militaire mérite toute la confiance qu'il est permis de donner à la justice humaine.

## Disparition d'un Garçon de Recettes

**Le restaurant où Lamare, le jour de sa disparition, avait déjeuné pour la dernière fois, à midi, a été retrouvé, mais on a pu établir qu'au moment où le garçon de recettes avait pris son repas, il n'y avait aucun client dans l'établissement et que, par conséquent, Lamare n'avait pas été assassiné par un habitué du restaurant qui, pendant le déjeuner, aurait remarqué la manche.**

**Les recherches opérées par la police sont de deux sortes. Les agents de la Sûreté recherchent d'une part quelles sont les dernières personnes chez qui Lamare a pu se rendre des recouvrements et vont faire des fouilles dans les carrières abandonnées ou dans les champ-ignonières.**

## Bruit de massacre de la mission Marchand

**Paris, 8 décembre. — L'agence Havas a communiqué avant hier la dépêche suivante :**

**Bruxelles, 7 décembre.**

**D'après une dépêche reçue par le *Mouvement géographique*, l'expédition Marchand aurait été massacrée dans le Bahr-el-Ghazal. Deux officiers seulement auraient pu parvenir à s'échapper. Les débris de l'expédition se rabattent sur le M'bomou.**

**Elle en donne une autre aujourd'hui qui fait encore espérer que la première est fausse :**

**Bruxelles, 8 décembre.**

**M. Wauters, secrétaire général de la Compagnie du Congo, dit que la nouvelle publiée hier par le *Mouvement géographique*, au sujet de l'expédition Marchand, est une dépêche privée reçue du Congo et dont la source n'est pas indiquée.**

# Dernière Heure

## Congrès de la Ligue nationale

### DE L'ENSEIGNEMENT

**Reims, 8 décembre. — L'ordre du jour de la dernière séance du 17e congrès annuel de Reims n'ayant pas été complètement épuisé, le conseil général de la Ligue, a décidé qu'une séance complémentaire aurait lieu ce soir.**

**Un banquet à 6 heures, a réuni les travaux de la Ligue Française de l'Enseignement présidé par M. Léon Bourgeois, député de la Marne.**

**Parmi les assistants, MM. Guieysse et Gauthier, députés.**

**Au dessert, M. Léon Bourgeois a pris la parole.**

**Il adresse d'abord ses sincères remerciements aux membres et délégués de la ligue qui ont si bien voulu apporter leur précieux concours aux travaux qui vont avoir lieu.**

« Je constate, dit-il, que de Lille à Nice en passant Nice, toute la France libérale et travailleuse est la réunie dans un touchant effort de solidarité sociale.

« La ligue de l'enseignement est une société non fermée, libérale, ouverte à toutes les volontés.

M. Bourgeois rappelle quel est le rôle que doit jouer dans la lutte pour l'enseignement laïque l'Université toute entière.

Il faut que cette prétendue alliance de l'Université et du clergé cesse et que l'on proclame bien haut la liberté de la pensée contre les intolérances quelles qu'elles soient. (Applaudissements.)

« Je bois, dit M. Bourgeois en terminant, à l'Université républicaine et laïque, à la Ligue nationale d'enseignement. »

Une triple salve d'applaudissements salue la péroraison de l'éminent président de la Ligue.

Le gouvernement qui a pu prendre cette attitude a été M. Schœurer-Kestner d'un côté d'après le gouvernement était responsable de toute l'agitation qui trouble en ce moment la paye.

**Du Figaro :**

La presse n'a pas à produire de documents, pair qu'ils seront tous vérifiés à l'Instruction. On doit se fier à la justice : c'est ce que nous faisons très résolument, pour notre part. C'est d'ailleurs le sentiment qu'a exprimé M. Schœurer-Kestner en montant une seconde fois à la tribune, avant de voter l'ordre du jour. Il a déclaré qu'il avait désormais pleine satisfaction. Nous aussi.

**Du Auroro :**

A tout ce qui a été dit de part et d'autre, il n'y a en effet qu'une réponse à faire. L'écriture du bordereau est-elle ou n'est-elle pas de la main de Dreyfus? Tout est là. Et, s'il est constaté que l'auteur de la pièce incriminée est véritablement Esterhazy, quelqu'un se trouvera peut-être pour nous expliquer l'inexplicable protection qui rencontre cet homme auprès de ceux qui ne devraient être que les juges.

**Du Temps :**

Cette séance n'a donc été ni un triomphe ni un effondrement pour personne. Elle a été ce qu'on pouvait dire à l'avance qu'elle serait, un échange loyal d'explications mettant en lumière plusieurs points à tous les yeux le point vraiment obscur qu'il faut éclaircir. S'imaginait-on que MM. Schœurer-Kestner et Billot allaient apporter chacun son dossier.

**Du Journal des Débats :**

Deux nouvelles sont nées, se sont dégagée hier de la séance du Sénat. C'est d'abord que l'honneur de l'armée est indépendant de tout ce qui s'est passé, de tout ce qui s'est écrit, de tout ce qui s'est dit depuis quelques semaines. C'est ensuite que la justice militaire mérite toute la confiance qu'il est permis de donner à la justice humaine.

# Chronique Régionale

*Les élections et le recrutement*

Les élections générales qui auront lieu au printemps prochain pour le renouvellement de la Chambre des députés vont avoir pour résultat de modifier la date de certaines opérations du recrutement, notamment celles des conseils de revision.

La session des conseils de revision s'ouvre ordinairement le 20 mars pour se terminer le 16 juin, période pendant laquelle doivent avoir lieu les élections générales.

Or, il n'a pas paru possible au gouvernement de faire coïncider ces deux opérations.

En effet, les préfets sont obligés de faire la tournée du conseil de révision, et le gouvernement estime que leur absence du chef-lieu du département en pleine période électorale peut préjudicier aux candidatures.

Après entente entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la guerre, il a été décidé que cette année la session des conseils de revision s'ouvrirait le 21 février, c'est-à-dire un mois plus tôt, pour se terminer à la date ordinaire, le 16 juin. Pendant un mois au moment de la période électorale, les séances du conseil de révision seraient suspendues.

Rien n'a été changé pour la date du tirage au sort qui commencera le 17 janvier et se terminera le 20 février. Le publication des tableaux de recensement aura lieu les dimanches 2 et 9 janvier.

## Réserve et Territoriale

**Les convocations en 1898**

Seront convoqués en 1898 pour accomplir une période d'exercices ou de manœuvres :

*Hommes de la disponibilité de l'armée active*

Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 appartenant à la classe 1894.

Les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi, appartenant à la classe 1894, qui auront fait connaître, avant le 1er avril 1898, au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de contracter ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

*Réservistes*

Les hommes de toutes armes et services de la réserve appartenant à la classe 1888 et 1891.

Dispositions spéciales. — La période de convocation des hommes d'ordonnance est fixée du lundi 22 août au dimanche 11 septembre.

*Armée territoriale*

Les hommes de l'armée territoriale des classes 1882 et 1886 appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie :

Les hommes de l'armée territoriale des classes 1882, appartenant :

Aux sections d'infirmiers ;

A la gendarmerie ;

Aux gre-fiers des tribunaux militaires.

Dispositions spéciales. — Les régimentaires territoriaux d'infanterie ne seront convoqués que pendant la période comprise entre le départ de la classe libérable et l'appel de la nouvelle classe.

*Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires*

Seront convoqués en 1898 à une revue d'appel :

Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1877 ; les hommes des services sanitaires des classes 1866, 1891, 1867, 1882 et 1877, seront convoqués pour une revue d'appel au printemps, pendant la période des conseils de revision, par affiches spéciales.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

### Un coup de goupillon

Hier, nous avons été « goupillonné » à l'important « Bon Marché Grand, par l'original mais rasibleaque qui a nom Pascal à l'Etat-Civil. — rien du grand — celui que l'on connaît dans le monde sportif sous le nom de cha.... nitre de la *Croix*.

L'échappé de Montdidier, subissant l'influence des variations atmosphériques, est irresponsable. Et nous ne pouvons nous nous donc très mauvaise grâce en le prenant pour ce qu'il est.

De temps à autre — ce lui arrive tous les six mois — le roquet bilieux qui expectore dans la feuille à Basile, se rappelle à notre souvenir méprisé en nous décochant une bordée des amabilités dont il a le monopole.

Peste, quel excès d'honneur !

Bel Bel Monsieur, Adonis incomplet, vous nous faites rougir. C'est vraiment trop de galanterie, un jha.... ntre seul peut avoir votre grâce.

Contentez à expectorer, sire dégonfleur de baudruche, nous n'y voyons aucun inconvénient.

Abuyez ! Si cela vous réhausse, cela ne nous déplaît point, car les roquets sont toujours fait notre joie.

**Marius VÉRAN.**

*Réunion de la commission intercommunale des eaux de l'Espierre*

**La commission intercommunale des eaux de l'Espierre, composée de MM. Dron et Guesde, députés ; des présidents des chambres de commerce et des administrations municipales des deux villes, s'est réunie hier après-midi, à 4 heures, à la mairie, pour discuter sur la question de l'Espierre.**

**La réunion a pris fin à 6 heures.**

## Conférence de géographie

**Samedi prochain, M. Paul Van Bouckle, rédacteur à l'*Echo du Nord*, fera, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Arts industriels, une très intéressante conférence sur un voyage en Russie à la suite de M. le Président de la République. Elle sera accompagnée de projections à la lumière électrique.**

## Conférence populaire

**M. le docteur Bôle fera, vendredi prochain, 10 courant, à 8 h. 1/4 du soir, dans l'amphithéâtre de l'Industrie, une conférence populaire sur la *coqueluche*.**

**M. le docteur Bôle a surtout l'intention de s'adresser au personnel enseignant et de donner des indications qui pourront être utiles pour les leçons à faire dans les classes.**

## Ruisseau du Tréchon

**M. Vandehende et ses fils ayant demandé l'autorisation de courir sur 16 mètres de longueur, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau dit « Le Tréchon », qui traverse leur propriété sise à Roubaix, le long de la rue Pierre Motte, une enquête est ouverte, pendant quinze jours, du 4 au 20 décembre.**

**Les pièces visées resteront déposées au secrétariat de la mairie de la commune de Roubaix, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.**

**A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le maire de la commune, après avoir rempli le certificat d'autre part, transmettra le dossier à la Préfecture, qui arrêté avec toutes les pièces de l'enquête.**

## Les accidents

**Un ouvrier de la teinturerie-apprêt Ceget-Lotar, ayant voulu nettoyer une toudeuse, celle-ci est mise en marche par le fait de la main gauche pris entre deux cylindres. Le bout du doigt a été écrasé.**

**Le blessé, un sieur Henri, âgé de 20 ans, demeurant, rue Gérard, 22, a reçu les soins de M. le docteur Prouvost.**

## CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

*Séance du 25 novembre 1897*

(Suite)

**Importations de marchandises au Canada. — Formule de déclaration, pour obtenir le bénéfice du tarif réduit.**

M. le Ministre du commerce fait connaître, par une circulaire du 15 novembre, qu'en vue d'obtenir, pour leurs marchandises à l'entrée au Canada, le bénéfice du tarif réduit inscrit dans la nouvelle loi douanière des exportateurs de marchandises ou produits français doivent souscrire une formule de déclaration que l'Administration fédérale vient de fournir ci-dessus le modèle en langue française dans les termes suivants :

FORMULE DE DÉCLARATION

*Je soussigné*, ..... agissant au nom et comme agent de mon maître de la maison de ..... déclare solennellement et en toute vérité que les articles mentionnés dans la facture ci-dessus (marques, ..., ..., ...,